

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
Séance du 12 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 12 septembre, à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, salle de la Mairie, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MONTEIL, Maire.

Nombre de Membres		Présents : Jean-Michel MONTEIL-Christine CARBONNEIL - Arnaud REYNIER - Christelle CANTALOUBE - Alain JARRETY -Danièle BESSE- Danielle CLAVEL - Pierre MILY- Georgette LAUMOND - Benjamir LECAVELIER - Sébastien RAULHAC - Aurélie TREBIE - Anaïs MAISONNEUVE- Antonin DHUR - Antoine BONTEMPS
En exercice	15	
Présents	15	
Pour : Abstention : Contre :	15	Secrétaire de Séance : Danièle BESSE Excusés : / Date de convocation : 07 septembre 2022

Séance ouverte à 20h35

Le procès-verbal de la réunion du 28 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

Danièle BESSE est désignée secrétaire de séance.

DEL 2022 - 82 : Abrogation délibération n° DEL 2022-40 et nouvelle rédaction : Domaine et patrimoine - vente terrain pour acquisition par l'occupante d'une habitation Corrèze habitat - Les Vignes - 164 route de Chantemerle

Présentation Jean-Michel MONTEIL,

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que certaines mentions ont été omises dans la rédaction de la délibération n° 2022-40 en date du 14 avril 2022 et qu'il convient de l'abroger. Un nouvel acte est ainsi présenté.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'occupant de l'habitation citée en objet a déposé auprès de Corrèze Habitat, une demande d'acquisition de ce bien,

Il précise que dans le cadre de la vente de ce logement locatif social, le prix du bâti foncier est fixé par Corrèze Habitat tandis qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le prix du terrain.

De plus, cette parcelle est couverte par un bail emphytéotique en date du 10 mars 2003 qu'il convient de résilier partiellement.

La superficie approximative de la parcelle cadastrée BC 340 est de 805 m².

Un acte notarié sera réalisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'abroger la délibération 2022-40 en date du 14 avril 2022
- donne un avis consultatif favorable au plan de vente du patrimoine de Corrèze Habitat relatif à ce logement
- donne un accord sur la vente à l'occupante de l'habitation sise Les Vignes, 164 route de Chantemerle,
- fixe le prix du terrain à 1 500 €.
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et effectuer toutes démarches dans le cadre de cette vente.

Les incidences financières sont prévues au budget primitif 2022.

Délibération approuvée à l'unanimité.

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]